



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 9 DECEMBRE 2019

N°2019-51

L'an deux mille dix neuf et le lundi 9 décembre 2019 à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 2/12/2019

Date d’Affichage : 2/12/2019

PRESENTS : M. Géry WIBAUX, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIÈRE, Mme Nathalie FILLATRE, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, M. Alexandre FRESNEAU, M. Loïc CHATILLON, M. Francis CHEDOZEAU, M. Thierry ANDRAULT, Mme Christelle PREVOST.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à M. Alain BESNAULT,
Mme Anne-Marie BRUNET
Mme Stéphanie PENOT

SECRÉTAIRE : M. Alain BESNAULT

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12 + 1 pouvoir

Objet de la délibération : Tarif des concessions cimetièrè.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs des concessions cimetièrè de l'année précédente, ainsi que les obligations qu'il propose de maintenir pour l'année 2020 :

- 66 € le m² pour les concessions cinquantenaires.
- 51 € le m² pour les concessions trentenaires.

Pour l'espace cinéraire-columbarium :

- 210 € pour les concessions de 15 ans,
- 399 € pour les concessions de 30 ans,

✚ Espacement de 3m² pour une concession simple et 5m² pour une concession double.

✚ Doublement des tarifs pour les concessionnaires non domiciliés sur la commune au titre de leur résidence principale, uniquement pour l'achat de nouvelles concessions.

✚ Obligation de réaliser un caveau à l'achat de la concession dans le nouveau cimetièrè uniquement. Un bon de commande d'une entreprise funéraire devra être présenté lors de la signature de l'achat concession précisant le délai d'exécution. Les emplacements ne pourront pas être choisis. La vente s'effectuera dans la continuité de l'allée commencée.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représenté :

- **DECIDE** de maintenir les tarifs et les conditions ci-dessus.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 10 décembre 2019



Le Maire,
Géry Wibaux
Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20191210-D2019_51-DE
Regu le 11/12/2019